

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 30 MARS 2026 à 18 heures 30**

**Séance ordinaire 2026-03-02**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE 30 mars** à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Longueil-Annel se sont réunis en séance publique au lieu habituel de leurs réunions, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit le 23 mars 2026.

Membres présents : Sabrina HOTTE-BEURDELEY – Didier CATHELAIN – Anne-Cécile TERRIEN – Eric LAVALLARD – Claire PAGE-BUATOIS – Pierre LHIRONDELLE – Christelle DELAHAYE-POSSIEN - Murielle VICAIRE – Christine GIRARD-DASQUIER – Chantal MIDAVAINÉ – Catherine FRAIN – Alain BONGA – Christelle DEMANET – Bruno DELHAY – Frédéric FERRO – Kamel BAZI – Sophie MAYERAS – Cédric BOUCHÉ – Christophe GLEIZE – Maxence KOMASA – Caroline HURIEZ

Membres représentés : Yves GEERAERT par Didier CATHELAIN – Martine GEERAERT par Anne-Cécile TERRIEN

Nombre de Membres en exercice : 23

## Ordre du jour

- 2026-03-02-01 : Désignation secrétaire de séance
- 2026-03-02-02 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026
- 2026-03-02-03 : Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT
- 2026-03-02-04 : Désignation des délégués au SEZEO
- 2026-03-02-05 : Désignation des délégués au SIVU du Mont Ganelon
- 2026-03-02-06 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Thourotte Longueil-Annel
- 2026-03-02-07 : Fixation du nombre de membres siégeant au Conseil d'administration du CCAS de Longueil-Annel
- 2026-03-02-08 : Désignation d'un correspondant défense Désignation des membres élus siégeant au Conseil d'administration du CCAS de Longueil-Annel
- 2026-03-02-09 : Désignation d'un correspondant défense
- 2026-03-02-10 : Désignation d'un délégué au CNAS
- 2026-03-02-11 : Désignation des représentants à l'ADICO
- 2026-03-02-12 : Election de la commission d'appel d'offres
- 2026-03-02-13 : Commission communale des impôts directs
- 2026-03-02-14 : Composition des commissions municipales et désignation des membres

#### **2026-03-02-01 DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L2121-15 du CGCT considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal décide de désigner Madame Christelle DEMANET pour remplir cette fonction.

#### **2026-03-02-02 ADOPTION PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026**

Madame le Maire invite le Conseil à approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026

#### **2026-03-02-03 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT**

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales. Madame le Maire dresse la liste des décisions prises dans le cadre de ses délégations et demande d'en prendre acte.

Aucune décision prise depuis le 20 mars 2026.

#### **2026-03-02-04 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEZEO**

Madame le Maire informe l'Assemblée que conformément aux statuts du SEZEO, il convient, suite du renouvellement du conseil municipal, d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune au sein du SEZEO.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des candidats pour être délégués au SEZEO.

Se portent candidats Eric LAVALLARD et Frédéric FERRO pour être délégués titulaires et Didier CATHELAIN et Pierre LHIRONDELLE pour être délégués suppléants

**Vu** les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant adoption des statuts du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

Considérant que chaque commune adhérente procède à l'élection de deux délégués titulaires en application de l'article 6.1.1 des statuts du SEZEO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Article 1 : PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Longueil-Annel au sein du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO)

Délégués titulaires : Eric LAVALLARD  
Frédéric FERRO

Délégués Suppléants : Didier CATHELAIN  
Pierre LHIRONDELLE

**2026-03-02-05 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU DU MONT  
GANELON**

Madame le Maire informe l'Assemblée que conformément aux statuts du SIVU du Mont Ganelon, il convient, suite du renouvellement du conseil municipal, d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune au sein du SIVU du Mont Ganelon

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des candidats pour être délégué titulaire au SIVU du Mont Ganelon

Se portent candidats pour être délégués titulaires : Anne Cécile TERRIEN et Christelle DEMANET

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des candidats pour être délégué suppléant au SIVU du Mont Ganelon

Se porte candidat pour être délégué suppléant : Alain BONGA

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral portant création du SIVU du Mont Ganelon

**Vu** les statuts du SIVU du Mont Ganelon indiquant la clé de répartition du nombre de délégués

**Vu** les résultats de l'élection des délégués titulaires et suppléant :

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Longueil-Annel au sein du SIVU du Mont Ganelon :

Délégués titulaires

- Anne Cécile TERRIEN

- Christelle DEMANET

Délégués suppléants

-Alain BONGA

**2026-03-02-06 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DE THOUROTTE – LONGUEIL -ANNEL**

Madame le Maire informe l'Assemblée que conformément aux statuts du SITLA, il convient, suite du renouvellement du conseil municipal, d'élire cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune au sein du SITLA.

Madame le Maire informe le Conseil que selon les statuts du SITLA, le maire doit obligatoirement siéger au comité syndical.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des candidats pour être délégué titulaire au SITLA.

Se portent candidats Didier CATHELAIN – Maxime KOMASA – Cédric BOUCHE – Yves GEERAERT – Sabrina HOTTE-BEURDELEY

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des candidats pour être délégué suppléant au SITLA. Se portent candidats Alain BONGA – Eric LAVALLARD – Christelle DEMANET

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** les articles L. 5211-7, L. 5212-6 et L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal Thourotte Longueil-Annel

**Vu** les statuts du SITLA indiquant la clé de répartition du nombre de délégués

**Vu** les résultats de l'élection des délégués titulaires et suppléants

**PROCLAME** élus comme délégués de la commune de Longueil-Annel au sein du Syndicat Intercommunal Thourotte Longueil-Annel (SITLA) :

Délégués titulaires

-Didier CATHELAIN

-Maxime KOMASA

-Cédric BOUCHE

-Yves GEERAERT

-Sabrina HOTTE BEURDELEY

Délégués suppléants

-Alain BONGA

-Eric LAVALLARD

-Christelle DEMANET

**2026-03-02-07 FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES SIEGEANT AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est actuellement de 5.

Elle rappelle que ces membres sont élus pour une moitié par le conseil municipal, et nommés par le maire pour la seconde moitié.

Madame le Maire propose de maintenir le nombre de membres à 5.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R 123-7,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
DECIDE**

**Article unique** : De fixer à 5 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

**2026-03-02-08 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Madame le maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En début de mandature municipale, le conseil municipal doit élire la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Elle rappelle que par délibération du 30 mars 2026 le nombre de membres de ce conseil d'administration a été fixé à 5.

En application de l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS est présidé de droit par le Maire et comprend, en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** sa délibération du 30 mars 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

**Vu** le procès-verbal de sa séance d'installation du 20 mars 2026

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
DÉCIDE**

**DE PROCEDER** ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

**Résultats du vote :**

- Nombre de votants :
- Suffrages exprimés :

**Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :**

-

- Claire PAGE-BUATOIS
- Cédric BOUCHE
- Caroline HURIEZ
- Catherine FRAIN
- Chantal MIDAVAINÉ

**2026-03-02-09 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 prévoit la mise en place d'un réseau de « correspondants défense » dans chaque commune de France, afin de développer le lien armée-nation.

Convaincus de l'efficacité des actions de proximité pour la promotion de l'esprit de défense, les pouvoirs publics souhaitent que ce réseau soit reconstitué à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux.

Madame le Maire invite les élus à désigner un correspondant défense et propose la désignation de Monsieur Eric LAVALLARD comme correspondant défense de la Commune et demande si d'autres personnes sont candidates.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**APRES DELIBERATION  
A L'UNANIMITE**

**Article Unique** : **DESIGNE** Eric LAVALLARD comme correspondant défense de la Commune.  
Commune.

**2026-03-02-10 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COLLEGE DES ELUS  
DU CNAS**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités locales. Suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué élu pour participer notamment à l'Assemblée Générale annuelle du CNAS. Madame le Maire propose les candidatures de Madame Christelle DEMANET et Claire PAGE-BUATOIS et demande si d'autres personnes sont candidates.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Madame le Maire

**APRES DELIBERATION  
A L'UNANIMITE**

**Article unique** : **DESIGNE** Madame Christelle DEMANET en qualité de délégué titulaire élu au CNAS et Madame Claire PAGE-BUATOIS comme délégué suppléant

**2026-03-02-11 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE DES COLLECTIVITES DE  
L'OISE (ADICO)**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la commune est adhérente à l'ADICO et que suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin que la commune puisse siéger et voter lors des assemblées générales.

Madame le Maire propose la candidature de Alain BONGA comme délégué titulaire et celle de Claire PAGE-BUATOIS comme déléguée suppléante. Madame le Maire demande ensuite si d'autres personnes sont candidates.

Entendu l'exposé de Madame le Maire  
Après délibération

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

**Article unique** : **DESIGNE** Monsieur Alain BONGA en qualité de délégué titulaire et Madame Claire PAGE-BUATOIS en qualité de délégué suppléant à l'ADICO.

### **2026-03-02-12 ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT**

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire (président) et de **trois membres titulaires et trois membres suppléants** élus en son sein ;

Considérant que, conformément aux dispositions applicables, il peut être procédé à une désignation à main levée avec l'accord unanime du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

#### **DÉCIDE :**

**Article 1** : De procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à main levée, à l'unanimité des membres présents.

**Article 2** : Sont désignés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité :

- Bruno DELHAY

-Didier CATHALAIN

-Claire PAGE-BUATOIS

**Article 3 :** Sont désignés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité :

-Anne Cécile TERRIEN

-Sophie MAYERAS

-Yves GEERAERT

**Article 4 :** Le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

## **2026-03-02-11 CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMPOSITION ET ELECTION DES MEMBRES**

Madame le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales il peut être créé des commissions municipales. Ces commissions sont consultatives et n'ont aucun pouvoir de décision. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Monsieur le Maire ajoute que les réunions et les travaux des commissions ne sont pas publics.

Madame le Maire précise qu'il est président de droit de toutes les commissions.

Madame le Maire propose la création des 6 commissions suivantes :

1<sup>ère</sup> commission : Voirie, travaux et patrimoine bâti

2<sup>ème</sup> commission : Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

3<sup>ème</sup> commission : Culture, vie associative, personnes âgées, fêtes et cérémonies

4<sup>ème</sup> commission : Environnement, cadre de vie, embellissement

Madame le Maire propose que le domaine budgétaire ne soit pas confié à une commission mais reste du ressort du Bureau Municipal tout comme la communication, qui pourra s'adjoindre si besoin la collaboration de personnes compétentes dans le domaine.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22  
Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'Administration municipale, et suite au renouvellement du Conseil municipal, de procéder à la mise en place de commissions communales et à la désignation de leurs membres  
Considérant que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux

Considérant les listes déposées  
Après en avoir délibéré

**DECIDE  
A L'UNANIMITE**

**Article 1** : **DE** créer les commissions municipales suivantes :

1<sup>ère</sup> commission : Voirie, travaux et patrimoine bâti

2<sup>ème</sup> commission : Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

3<sup>ème</sup> commission : Culture, vie associative, personnes âgées, fêtes et cérémonies

4<sup>ème</sup> commission : Environnement, cadre de vie, embellissement

**Article 2** : **DECIDE**, à l'unanimité, de la composition des commissions comme suit :

- Le Maire, membre et président de droit de toutes les commissions, et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un vice-président désigné au sein de la commission le remplace en sa qualité de président

1<sup>ère</sup> commission :

SONT PROCLAMES ELUS pour faire partie avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la Commission :

Didier CATHELAIN  
Bruno DELHAY  
Yves GEERAERT  
Christophe GLEIZE  
Maxence KOMASA  
Sophie MAYERAS

2<sup>ème</sup> commission :

SONT PROCLAMES ELUS pour faire partie avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la Commission :

-Claire PAGE BUATOIS  
Caroline HURIEZ  
Christelle DEMANET  
Catherine FRAIN  
Christine GIRARD DASQUIER  
Martine GEERAERT

Christelle POSSIEN

3<sup>ème</sup> commission :

SONT PROCLAMES ELUS pour faire partie avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la Commission

Eric LAVALLARD

Pierre LHIRONDELLE

Christelle POSSIEN

Cédric BOUCHE

Martine GEERAERT

Caroline HURIEZ

Christelle DEMANET

Catherine FRAIN

Murielle VICAIRE

Chantal MIDAVAIN

Kamel BAZI

4<sup>ème</sup> commission :

SONT PROCLAMES ELUS pour faire partie avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la Commission :

Anne Cécile TERRIEN

Cédric BOUCHE

Sophie MAYERAS

Maxence KOMASA

Christelle DEMANET

Yves GEERAERT

Christophe GLEIZE

Bruno DELHAY

**2026-03-02-12 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs est instituée dans chaque commune.

La commission communale des impôts directs constitue l'organe qui, par sa connaissance du tissu immobilier local, contribue à déterminer l'assiette de l'ensemble des impôts directs et taxes assimilées perçues au profit des régions, des départements, des communes et de leurs groupements.

Elle est composée du Maire ou de l'Adjoint délégué, qui la préside, et de 8 commissaires titulaires, ainsi que de 8 commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables inscrits aux rôles des impositions directes locales, dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal.

Il nous appartient donc de proposer le nom de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouissant de leurs droits civiques, étant familiarisés avec les circonstances locales et possédant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, la désignation des commissaires et de leurs suppléants sera effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Enfin, il est précisé que la durée du mandat des commissaires est la même que celle du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande de bien vouloir proposer, selon les modalités rappelées ci-dessus, les 32 contribuables ci-après dénommés :

Monsieur Didier CATHELAIN  
Madame Anne-Cécile TERRIEN  
Monsieur Eric LAVALLARD  
Madame Claire PAGE-BUATOIS  
Monsieur Pierre LHIRONDELLE  
Madame Christelle DELAHAYE POSSIEN  
Madame Murielle VICAIRE  
Monsieur Yves GEERAERT  
Madame Martine GEERAERT  
Madame Christine GIRARD-DASQUIER  
Madame Chantal MIDAVAINÉ  
Madame Catherine FRAIN  
Monsieur Alain BONGA  
Madame Christelle DEMANET  
Monsieur Bruno DELHAY  
Monsieur Frédéric FERRO  
Monsieur Kamel BAZI  
Madame Sophie MAYERAS  
Monsieur Cédric BOUCHÉ  
Monsieur Christophe GLEIZE  
Monsieur Maxence KOMASA  
Madame Caroline HURIEZ  
Monsieur Maxime DELHAY  
Madame Martine DUHAMEL  
Monsieur Jean-Louis MORU  
Monsieur Patrick DUPRESSOIR  
Monsieur Jean-Marc HERLEM

Monsieur Bertrand GINARD  
Monsieur Denis COLIN  
Monsieur Bruno BROUTIN  
Monsieur Gilles TURPIN  
Monsieur Daniel BEURDELEY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Article unique** : **ADOPTÉ** la liste de trente-deux contribuables parmi lesquels le Directeur des Services Fiscaux choisira les seize commissaires qui siégeront à la Commission Communale des Impôts Directs.

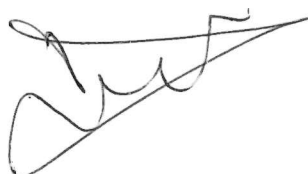


**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 19h10**

Pour être porté au registre des procès-verbaux du Conseil municipal

La secrétaire de séance

**Christelle DEMANET**



La Présidente

**Sabrina HOTTE-BEURDELEY**

